

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept, le 26 septembre à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MUSIAL, Maire, en suite de convocation en date du 20 septembre dont un exemplaire a été affiché à la porte extérieure de l'Hôtel de Ville le jour même.

**Etaient présents :**

Christian MUSIAL, Maire, Martine LAURENT, Jérôme VALLIN, Jean-Jacques VANWESEMAEL, Sandrine CHEVALIER, Sébastien PERRIOT, Alain MONNAERT, Audrey ROBLIN, Adjoint(e)s au Maire, Daniel GOUBEL, Daniel CARLIER, Jean-Paul PRUVOST, Maryline LEBRUN, Zora ZOUAOUI, Françoise MORELLE (procuration à Zora ZOUAOUI à partir de 19 H 45), Emmanuel LEMOINE, Sylvie FAUVERGUE, Sylvain COLIN (arrivé à 18 H 48), Samir EL AABBAOUI, Didier HOLT, Jean-Claude SZYPULA, Rémi MIQUET, Angéla BAUDUIN, Conseillers(ères) Municipaux(ales).

**Etaient excusés :**

Jacqueline DOHET a donné procuration à Martine LAURENT.  
Georges DE SAUW a donné procuration à Sébastien PERRIOT.  
Alain DAUBERCY a donné procuration à Audrey ROBLIN.  
Bérengère DUBAR a donné procuration à Jean-Jacques VANWESEMAEL.  
Karim MAMMOU a donné procuration à Didier HOLT.

**Etaient absentes :**

Carole DEMAURY (excusée).  
Virginie BOCQUET.

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sylvie FAUVERGUE, ayant été désignée pour remplir les fonctions, les a acceptées.

Monsieur le Président ouvre la séance.

A l'unanimité :

- Valide la proposition de modification du règlement intérieur de fonctionnement du Conseil Municipal, portant sur le droit d'expression des conseillers municipaux.
- Approuve le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 juin 2017.
- Prend connaissance des décisions du Maire prises du 16 juin au 29 août 2017 en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Prend connaissance de la réponse de la Ville, concernant les mesures prises dans le cadre du suivi budgétaire effectué par la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport de 2016.
- Autorise le transfert des garanties d'emprunts L. T. O. Habitat au profit de S. I. A. Habitat, pour la construction de 14 logements individuels en 2005, rue Casimir Beugnet.
- Autorise le transfert des garanties d'emprunts contractés par Maisons et Cités Habitat au profit de Maisons et Cités Accession, et consentis auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour la construction de 22 logements au Planty.

A l'unanimité :

- Autorise l'acquisition au prix de 20 000 €, de la parcelle de terrain non-bâtie (AK n°764 pour 576 m<sup>2</sup>) appartenant aux conjoints MELONI, les frais liés à cette vente étant à la charge de la Ville.
- Autorise par convention, la servitude de passage sur des propriétés privées communales située entre le rond-point de la fosse 10 et la voie de desserte à l'arrière de l'école Voltaire, afin de permettre des travaux d'extension du réseau électrique jusqu'à la parcelle AM n° 878, la globalité des frais liés à ce projet de servitude et d'extension étant à la charge d'ENEDIS.

A la majorité (5 abstentions : 4 de la liste « Ensemble Construisons Leforest au Futur » + Jean Claude Szygula) :

- Désigne Sébastien Perriot en tant que représentant de la Ville aux Commissions de Suivi de Site (C.S.S.) de la Société Ambre à Evin-Malmaison et de la Société SUEZ R&V Nord (ex Société SITA AGORA).
- Désigne Daniel Goubel en tant que délégué du SIVOM de Dourges, Evin-Malmaison, Noyelles-Godault, Courcelles-lès-Lens et Leforest.
- Désigne Jérôme Vallin en tant que délégué représentant la Ville à la Fédération d'Énergie du Pas-de-Calais (F.D.E.62).

A l'unanimité :

- Approuve la mise en œuvre de l'Atlas de la Biodiversité Communale, afin de valoriser le patrimoine naturel de la Ville, et sollicite à ce titre, le soutien de l'Agence Nationale de la Biodiversité.
- Valide, dans le cadre du Fonds de Participation des Habitants Culture 2017, la charge de la Ville à hauteur de 30 % (soit 900 €) pour les 2 projets cultures portés par l'A.G.F.P.H., les 70 % restants étant financés par la Région Hauts-de-France.
- Valide l'octroi d'une subvention de 420 € à chacune des 27 associations ayant participé au défilé de 13 juillet dernier.
- Valide la reconduction du dispositif « Pass-Sport » permettant aux jeunes d'être sensibilisés à différents sports et fixe sa tarification à 10 € par année scolaire pour un Leforestois et à 20 € pour les extérieurs.
- Valide la mise en place d'une tarification unique pour toutes les manifestations culturelles organisées à la médiathèque et permettant ainsi un accès à la culture au plus grand nombre.
- Valide les nouvelles modifications au tableau des emplois.
- Valide le recours à un nouveau contrat d'apprentissage en C.A.P. espaces verts afin de faire bénéficier un 3<sup>ème</sup> jeune leforestois d'une formation diplômante au terme de ce contrat en alternance au sein de nos services.
- Vote une motion en faveur du maintien du dispositif des contrats aidés.

La séance est levée à 20 H 25.

*L'ensemble des délibérations, débats et questions posées, est consultable en Mairie, disponible sur le site Internet ou sous forme d'un C. D. audio fourni gratuitement sur simple demande.*